

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 5 Avril 2016
à 18 heures 30 à la Mairie

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2015

- Vote du Budget Primitif 2016

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Sophie COGNON est élue secrétaire.

Il est émis quelques remarques concernant le précédent compte rendu du 21 Mars 2016.

Monsieur Sylvain MACHON demande que le procès-verbal du 21 mars soit modifié en ajoutant Monsieur Constant RAIMBAUX dans la liste des membres de la Commission travaux.

Monsieur Le Maire prend acte de ces observations. Le procès-verbal du 21 mars 2016 sera donc rectifié.

Monsieur Philippe TRUFFAUX fait remarquer également qu'il n'a pas été fait mention des observations émises concernant les travaux du logement à l'étage de la mairie, de la salle des fêtes et du préau.

Monsieur Le Maire répond à cela que ces discussions n'étaient pas à l'ordre du jour qui avait pour objet : la constitution de la commission des travaux et l'acceptation du don des adjoints.

Il rappelle aux Conseillers présents que s'ils souhaitent débattre de sujets particuliers, ils doivent en avertir le Maire qui les met à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée, cela est stipulé dans le règlement du Conseil Municipal.

Messieurs Philippe FATIEN et Philippe TRUFFAUX souhaitent que leur vote soit mentionné en abstention pour le procès-verbal du 21 mars 2016.

Le Maire décide d'ajouter au procès-verbal du 21 mars 2016 les remarques écrites des Conseillers Philippe Fatien et Philippe Truffaux.

Philippe TRUFFAUX souhaite que les discussions sur les travaux communaux 2016 soient remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Monsieur Le Maire accepte cette proposition.

Budget Primitif 2016

Taux d'imposition 2016

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2016.

Les taux sont fixés comme suit :

| | |
|---------------------------|---------|
| TAXE D'HABITATION : | 7,25 % |
| TAXE FONCIERE BATIE : | 10,55 % |
| TAXE FONCIERE NON-BATIE : | 34,80 % |

Le produit total attendu des 3 taxes est de 32 499,00 €.

Délibération 2016/015

Monsieur Le Maire présente ensuite sa proposition de budget primitif 2016 :

Section de Fonctionnement

Dépenses et recettes : 248 538,34

Section d'Investissement

Dépenses et recettes : 214 652,39

Subventions 2016

Monsieur Le Maire présente les bilans financiers et les demandes de subventions des associations communales.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'Association des Martyrs d'Haplincourt n'a pas fait de demande de subvention pour 2016. Monsieur Sylvain MACHON Président de cette association est d'accord avec cette affirmation.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 300,00 € à l'Association Hapro Ping
- 300,00 € au club Temps Libre
- 2 000,00 € au Comité des Fêtes d'Haplincourt

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Haplincourt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 200,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Haplincourt.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016.

Délibération 2016/016

Décision modificative N°1

La séance ouverte, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

Article 001 : Déficit d'investissement : - 8 773,68 €

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : - 8773,68 €

Article 61531 : Entretien de voies : + 8773,68 €

Article 023 : Virement à la section d'investissement : - 8 773,68 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder à ces opérations pour régularisation.

Délibération 2016/017

Amortissement du droit de licence de Segilog

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les droits d'acquisition du logiciel de SEGILOG sont amortissables.

Il est décidé d'amortir ces droits de licence sur une durée de 3 ans.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Délibération 2016/018